



Le parrainage de proximité : un fil rouge et une bulle d'air pour enfants fragilisés

Par Caroline Leterme

Mots clés : parrainage, éducation, accueil, aide à la jeunesse

Evolution de la notion de parrainage

Le parrainage est avant tout connu comme pratique ancrée dans la culture chrétienne : une disposition extra- ou intrafamiliale, par laquelle un adulte s'engage – à l'occasion du baptême religieux – à l'égard d'un.e filleul.e. Le baptême est vu comme un sacrement capable d'engendrer de véritables liens de parenté, dite « spirituelle », entre les parties impliquées.¹ Les historiens notent que le baptême est un sacrement généralisé au sein des populations européennes anciennes, et qu'« à l'exception des faibles minorités juives, il concerne tout le monde, faisant d'ailleurs longtemps fonction d'acte d'état civil² ». ³ Une fois ces rapports établis publiquement (et devant Dieu), les personnes impliquées se trouvent engagées par une série de règles sociales : parrains, marraines, filleuls et compères sont tenus d'afficher leur solidarité et de montrer un esprit d'entraide.⁴

Au cours du XX^e siècle, le déclin du catholicisme a profondément modifié le sens même du parrainage : « les parrains et marraines occupent une place plus marginale, moins chargée de sens, ils prennent peu le relais des parents défailants ou disparus, mais gardent peut-être une complicité affective avec leurs filleuls ». ⁵ Parallèlement à ce phénomène, la société civile – en quête d'une réponse à la fragilisation du lien social – a repensé le parrainage, qui se présente alors aussi comme un don fait à des étrangers, incluant une certaine forme d'engagement. Le parrainage dit de proximité est désormais une forme de solidarité instituée, un projet entre particuliers spécifiquement encadré par des professionnels. En réponse à une réelle demande, ce

1 <http://www.usc.es/revistas/index.php/ohm/article/viewFile/2748/3067>, (site consulté le 25/05/2018)

2 Jusqu'en 1792 en France.

3 <http://www.usc.es/revistas/index.php/ohm/article/viewFile/2748/3067>, (site consulté le 25/05/2018)

4 <http://www.usc.es/revistas/index.php/ohm/article/viewFile/2748/3067>, (site consulté le 25/05/2018)

5 Catherine Sellenet, *Le parrainage de proximité pour enfants. Une forme d'entraide méconnue*, 2006, p. 10.

nouveau type de parrainage se décline sous diverses formes, dans notre pays et le reste de l'Europe.⁶

Ce parrainage est conçu comme « la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant et un adulte ou une famille »⁷. Il consiste en l'accueil bénévole, de façon ponctuelle et régulière, d'un enfant en difficulté familiale, dans le but de lui apporter une stabilité affective et un apport éducatif, sans jamais se substituer à ses parents.⁸

Les services de parrainage

Le parrainage reste mal connu dans notre pays, notamment parce qu'il n'y bénéficie pas (encore) de reconnaissance officielle ni de subsides structurels.⁹ La Fédération Wallonie-Bruxelles compte six services qui organisent le parrainage¹⁰, prenant en charge l'accueil des demandes de parrainage, la recherche et sélection de candidats parrains, la préparation de la première rencontre avec les enfants et un accompagnement dans la durée. Il convient de mentionner également deux autres asbl : MENA¹¹, qui propose un parrainage spécifique pour des mineurs étrangers non accompagnés, et Famisol¹², un service bruxellois d'accompagnement pour enfants de 0 à 18 ans, qui organise un parrainage pour enfants et jeunes en situation d'handicap.

Les filleul.e.s et leurs familles

Catherine Sellenet, auteure d'un ouvrage de synthèse sur le parrainage de proximité, indique que « l'enfant parrainé, tel qu'il est perçu, n'est pas un enfant en danger mais un enfant qui se situerait plus volontiers du côté du manque, manque de ce que nos représentations actuelles estiment devoir être dû à l'enfant. »¹³ La moitié des enfants provient de familles en difficulté, alors que l'autre moitié vit dans des structures d'hébergement de l'Aide à la jeunesse.¹⁴ Le parrainage s'inscrit dans un contexte de délitement des liens familiaux : les familles monoparentales sont surreprésentées, et tous les enfants ou presque ont vécu des pertes ou absences plus ou moins douloureuses.¹⁵ Dans plus de 90% des cas, les mères vivent seules avec leurs enfants.

6 <http://www.parrain-ami.org/asbl/> , (site consulté le 13/05/2018)

7 UNAPP, Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité – France, cité sur <http://www.parrain-ami.org/asbl/> , (site consulté le 13/05/2018)

8 <http://www.parrain-ami.org/asbl/> , (site consulté le 13/05/2018)

9 Actuellement, les associations de parrainage peuvent bénéficier d'une aide financière annuelle de la part du Ministère de l'Aide à la Jeunesse en tant que « projet expérimental » ; ce subside n'est néanmoins jamais acquis et est à solliciter chaque année. Un long travail de sensibilisation auprès des ministres successivement chargés de l'Aide à la Jeunesse, en vue d'une reconnaissance et de subsides structurels, est poursuivi par le réseau des six associations de parrainage. A l'heure d'écrire ces lignes, la directrice de l'asbl « Parrain-Ami » confiait son espoir de voir aboutir très prochainement ce processus sous forme d'un arrêté ministériel reconnaissant spécifiquement (et indépendamment d'autres formes d'aides à la jeunesse) les services de parrainage.

Entretien téléphonique avec Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

10 « Hisser-Haut », service laïque de parrainage à Bruxelles ; « Parrain-Ami », Bruxelles et Brabant Wallon ; « Familles-Relais », CCSJ de Namur ; « Au Fil du Lien », province de Liège ; « Le Lien », Les Gentianes à Mons ; « Parrain et Moi », Cité de l'Enfance à Charleroi.

Voir leur site commun : www.familledeparrainage.be , (site consulté le 25/05/2018)

11 <http://www.mentorescale.be/our-impact/parrainage/> , (site consulté le 25/05/2018)

12 <http://www.famisol.be/> , (site consulté le 07/06/2018)

13 Catherine Sellenet, *Le parrainage de proximité pour enfants. Une forme d'entraide méconnue*, 2006, p. 23.

14 <https://www.alterechos.be/des-parents-parrains-un-week-end-sur-deux/> , (site consulté le 25/05/2018)

Entretien téléphonique avec Audrey Linard, psychologue à l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

15 Catherine Sellenet, *Le parrainage de proximité pour enfants. Une forme d'entraide méconnue*, 2006, p. 27-28.

Les pères ont soit disparu, soit une présence inconsistante et/ou compliquée. Le projet de parrainage se construit donc avec la maman, et si possible avec l'accord du papa. Ces mères ont en commun d'être isolées – pas d'entourage familial ou amical soutenant – et épuisées ; elles ont du mal à tout gérer seules. Elles travaillent parfois, ou pas, et sont très majoritairement fragilisées socialement, économiquement et psychologiquement.¹⁶

Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le confirme : le travail de parrainage ne se fait jamais dans l'urgence, il ne s'agit donc pas d'enfants en danger. Tant pour les enfants placés en institution que pour ceux vivant avec un parent, les week-ends en famille de parrainage offrent une bulle d'air dans un climat familial et apaisé. L'idée est de créer un fil rouge, un lien qui puisse rester structurant tout au long de la vie des enfants parrainés, qui – pour la plupart – manquent clairement de liens affectifs et d'une vie de famille (suffisamment) stable.¹⁷

Les marraines-parrains

Les marraines-parrains proviennent plutôt de classes moyennes ou moyennes-supérieures ; il s'agit de familles (avec jeunes enfants ou ados), de couples ou de personnes seules.¹⁸ Leurs motivations sont diverses ; suite à une enquête auprès de plus de 200 personnes, Catherine Sellenet a dégagé quatre axes¹⁹ :

- l'envie de *créer des liens affectifs* est la raison la plus souvent avancée ;
- l'échange, c'est-à-dire donner et recevoir, partager et se sentir utile ;
- la volonté de donner à un enfant *l'occasion de découvrir d'autres horizons* (autres milieux culturels, autres repères, autres fonctionnements), soit offrir ce qui est supposé manquer dans le milieu de l'enfant ;
- le recours, c'est-à-dire assurer un *pôle de sécurité*, d'écoute pour l'enfant, signe de stabilité des engagements des adultes.

Un lien dans la durée

Au départ du parrainage d'un enfant, donc, il y a une demande : soit d'un parent – comme nous l'avons vu souvent isolé et sans relais –, qui a entendu parler du parrainage par le bouche à oreille ou via un autre service d'aide, soit d'une institution. Deux rencontres ont lieu entre le représentant de l'enfant et l'association de parrainage, pour analyser la demande et énoncer le cadre : « *on est là pour l'enfant, pas pour le parent – même si indirectement le parrainage peut l'aider* », précise Catherine de Visscher. Dans le cas de fratries, l'idée est que chaque enfant ait sa propre famille de parrainage, afin de lui signifier l'aspect privilégié de cette relation.

De l'autre côté, les familles prêtes à parrainer un enfant participent à une première réunion d'information ; puis rencontrent à deux reprises des personnes de l'association de

16 Entretien téléphonique avec Audrey Linard, psychologue à l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

17 Entretien téléphonique avec Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

18 <https://www.alterechos.be/des-parents-parrains-un-week-end-sur-deux/>, (site consulté le 25/05/2018)

https://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_CODE_Parrainage.pdf, (site consulté le 25/05/2018)

Entretien téléphonique avec Audrey Linard, psychologue à l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

19 Catherine Sellenet, *Le parrainage de proximité pour enfants. Une forme d'entraide méconnue*, 2006, p. 61-63.

parrainage.²⁰ Celles-ci veillent notamment à déterminer avec les futurs marraines-parrains quel profil d'enfant serait le mieux adapté à leur contexte familial particulier.²¹

Puis, le service de parrainage propose un enfant à une famille, et organise une première rencontre en présence d'un.e accompagnant.e de l'association. Après ce premier contact et un délai de réflexion de part et d'autre, l'accompagnement se poursuit pour mettre en place les premières immersions (progressives dans leur durée) de l'enfant dans la famille. Audrey Linard, psychologue à l'asbl « Parrain-Ami », observe que les enfants s'adaptent vraiment bien au fonctionnement en famille. L'expérience montre que l'intégration se fait assez facilement, même si les règles et habitudes sont neuves et parfois très différentes pour lui.²²

Le suivi, qui reste (très) régulier dans les premiers mois, s'espace par la suite ; certains parrainages peuvent devenir complètement autonomes par rapport à l'association – qui reste cependant toujours disponible en cas de besoin.²³

Il est primordial qu'un projet de parrainage s'inscrive dans la durée : c'est pourquoi les deux parties sont invitées à bien réfléchir avant de s'engager. En effet, les enfants parrainés ont déjà vécu le traumatisme de l'abandon : dans la mesure du possible, on évitera de leur faire revivre... Et si – car cela arrive – un parrainage devait cesser, tout est fait pour que cela puisse se vivre de manière bienveillante et constructive – et non comme une rupture brutale.²⁴

Le nombre de familles disponibles suffit-il à couvrir la demande d'enfants à parrainer ? Non, d'après la directrice de « Parrain-Ami » : « *la demande reste assez importante et il n'y a pas assez de marraines-parrains* ». ²⁵ Cependant, depuis 2017, une aide de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir le parrainage de proximité a permis

20 Entretien téléphonique avec Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

21 Pour ce faire, l'association se met à l'écoute des envies de la famille, prend en compte l'âge et la place de chaque enfant au sein de celle-ci... Les critères ne sont pas fixes : il s'agit avant tout d'une discussion avec la famille ; le profil de l'enfant parrainé est déterminé avec les futurs marraines-parrains.

Entretien téléphonique avec Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

22 De même, certains enfants ou jeunes qui connaissent de grosses difficultés en institution peuvent parfois avoir des comportements tout à fait convenables en famille de parrainage : les enjeux sont moins présents ; l'enfant profite de cette bulle sans nécessairement en faire un lieu de rébellion. Ainsi, cela lui permet de vivre une relation constructive positive, ce qui a des retombées positives sur sa confiance en lui et en les autres. Tout n'est pas toujours rose pour autant ! Parfois, l'enfant ou le jeune – ayant déjà souffert d'abandon dans sa vie – teste le lien : « *va-t-on continuer à m'accueillir... ?* » Le personnel de l'association de parrainage veille à accompagner les familles dans ces moments plus compliqués.

Entretien téléphonique avec Audrey Linard, psychologue à l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

23 Les pratiques sont à la fois similaires et variables d'un service à l'autre : si l'accompagnement est toujours très présent dans les premiers mois – appel téléphonique après chaque journée ou week-end d'accueil –, chaque association organise à sa façon le suivi à plus long terme. Des réunions avec le parent ou représentant légal de l'enfant et la famille de parrainage peuvent être organisées ; certaines associations décrèteront les parrainages autonomes au bout d'un certain temps et d'autres pas... De même, certaines associations de parrainage émergent directement d'institutions d'hébergement : la relation est alors forcément étroite entre le parrainage et le milieu de vie de l'enfant ou du jeune.

Entretien téléphonique avec Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

24 En général, les arrêts surviennent dans la première (ou deux premières) année(s) du parrainage : souvent car une personne n'était en fait pas prête à vivre le parrainage – l'enfant, la maman ou la famille. Si cela se termine de manière bienveillante, cela peut bien se passer. Parfois aussi, l'adolescence met à mal le parrainage, qui peut alors subir des temps d'arrêt. On essaie alors de faire preuve de souplesse, et de vivre cela comme une pause, pour ne pas rompre définitivement le lien.

Entretien téléphonique avec Audrey Linard, psychologue à l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

25 A titre d'exemple, l'asbl « Parrain-Ami » compte environ 110 enfants (entre 0 et 18 ans) parrainés. Quinze à vingt nouveaux parrainages sont lancés chaque année ; une vingtaine de demandes restent en attente.

Entretien téléphonique avec Catherine de Visscher, directrice de l'asbl « Parrain-Ami », le 7/06/2018.

d'élaborer un site internet et un spot publicitaire communs aux associations de parrainage.²⁶
Les retombées sont positives ; davantage de candidats marraines-parrains se manifestent.

Une reconnaissance officielle viendra-t-elle prochainement soutenir ce secteur d'aide à la jeunesse ? Nous ne pouvons que le souhaiter, afin d'augmenter la visibilité et le nombre de ces liens de sens qui aident autant d'enfants à grandir malgré les difficultés de la vie...

Caroline Leterme



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

²⁶ www.familledeparrainage.be , (site consulté le 8/06/2018)